

# Les entreprises de proximité poursuivent leur féminisation

Les femmes occupent une place majeure dans l'économie de proximité. Elles représentent ainsi 41% des chefs d'entreprise et 42% des salariés des secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. Cette part progresse de manière continue depuis quinze ans.

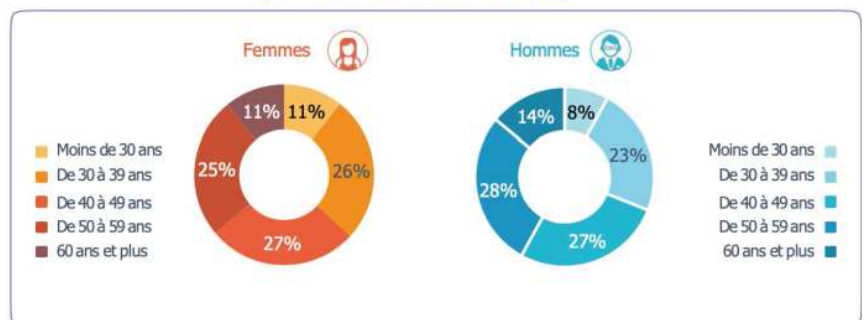
L'étude réalisée par l'Institut Supérieur des Métiers (ISM) pour l'U2P fourmille d'informations sur l'entrepreneuriat au féminin, sur les conditions de travail et sur la dimension familiale de ce monde de petites entreprises avec un focus sur les conjoint(e)s de chef(fe) d'entreprise.

## Des cheffes d'entreprise plus qualifiées et plus jeunes en moyenne

La proportion de femmes chef d'entreprise de proximité est la plus élevée au sein des professions libérales de la santé (65%), du droit (57%) et de l'artisanat de la fabrication (51%). Elle demeure faible dans le secteur de l'artisanat du bâtiment et des travaux publics.

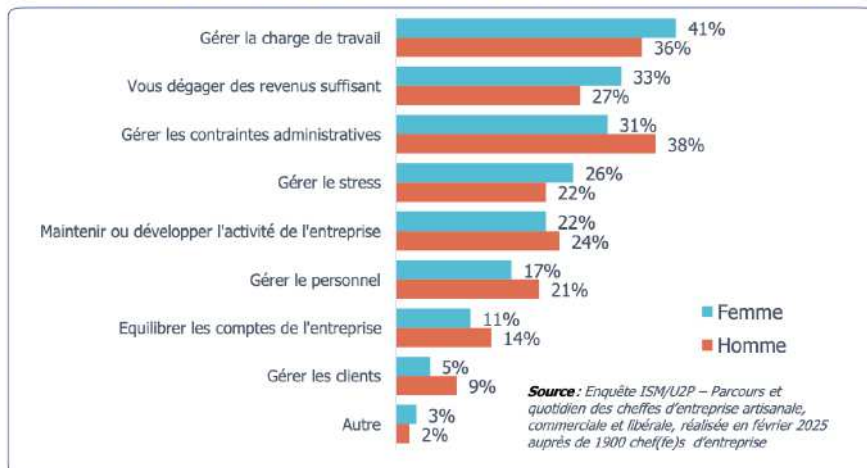
L'accès à la direction d'entreprise intervient fréquemment après une première expérience salariée ou à la suite d'une reconversion professionnelle. Les cheffes d'entreprise sont plus jeunes : 37 % ont moins de 40 ans contre 31 % des hommes. La tranche d'âge la plus représentée chez les femmes est celle des 40-49 ans.

Répartition des dirigeantes et dirigeants d'entreprise des secteurs de proximité en fonction de leur âge



## Une organisation spécifique du temps de travail

Dans votre vie de chef(fe) d'entreprise, qu'est-ce qui est le plus compliqué actuellement ?



Près des deux tiers des cheffes d'entreprise travaillent plus de 40 heures par semaine, et 30 % dépassent les 50 heures. Le travail déborde fréquemment du cadre traditionnel : près de 40 % déclarent travailler souvent après 20 heures à leur domicile.

Dans ce contexte, la gestion de la charge de travail constitue le premier enjeu du quotidien pour les cheffes d'entreprise (41 % contre 36 % des hommes), devant la question des revenus (33 %, contre 27 %). La nécessité de concilier vie professionnelle et vie personnelle est au cœur de leur organisation quotidienne.

Les cheffes d'entreprise recourent davantage à des aménagements de leur activité : 73 % ajustent leurs horaires et 50 % leur charge de travail. Elles sont également plus nombreuses à exercer à temps partiel.

afin de préserver un équilibre global entre leurs différentes responsabilités, dans un contexte où 72 % vivent en couple mais où les situations de monoparentalité restent plus fréquentes que chez les hommes.

Si ces arbitrages peuvent contribuer à des revenus moyens plus faibles, ils sont aussi perçus comme un levier d'équilibre : 45 % des dirigeantes estiment que le travail indépendant, grâce à la flexibilité qu'il offre, facilite la conciliation entre les temps de vie.



## Motivations : indépendance, passion et recherche de sens

Les motivations entrepreneuriales des femmes rejoignent celles des hommes : le désir d'indépendance et de liberté dans le travail, cité par 71 % des créatrices et créateurs. La passion pour le métier arrive également parmi les moteurs principaux (43 %). Le besoin d'accomplissement et de sens pèse davantage (31 %) chez les femmes. L'enquête confirme aussi des obstacles récurrents à l'entrepreneuriat féminin. Les projets d'installation sont principalement freinés par le manque de moyens financiers (40 %), le manque de confiance (36 %) et la crainte d'une perte de revenus (34 %).

### Avez-vous repoussé votre projet d'installation pour les raisons suivantes ?

Principaux freins évoqués par les chefs d'entreprise	Principaux freins évoqués par les chefs d'entreprise
1) Manque de ressources financières : 40 %	1) Manque de ressources financières : 40 %
2) Manque de confiance en soi : 36 %	2) Peur de l'échec : 33 %
3) Crainte de perte de revenus : 34 %	3) Complexité des démarches administratives : 31 %
4) Peur de l'échec : 32 %	4) Crainte de perte de revenus : 29 %
5) Crainte de perdre l'équilibre familial : 31 %	5) Crainte de perdre l'équilibre familial : 28 %

# Nouveau congé supplémentaire de naissance

## Ce qui change à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, publiée au Journal officiel le 31 décembre 2025, crée un nouveau congé supplémentaire de naissance.

**Dans un contexte de baisse de la natalité, ce dispositif vise à :**

- ➔ renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes,
- ➔ permettre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale,
- ➔ favoriser le bon développement de l'enfant durant ses premiers mois.

### Quelle est la durée de ce nouveau congé ?

Chaque parent pourra bénéficier d'un congé supplémentaire d'une durée maximale de **2 mois**.

**Ce congé pourra être fractionné en deux périodes :**

- ➔ 1 mois + 1 mois.

Les modalités précises de fractionnement seront fixées par décret.

### Comment sera-t-il indemnisé ?

**Ce congé sera indemnisé par la Sécurité sociale selon les modalités suivantes :**

- ➔ 70 % du salaire net pour le premier mois ;
- ➔ 60 % du salaire net pour le second mois.

### À partir de quand s'applique-t-il ?

Le dispositif entrera en vigueur le **1<sup>er</sup> juillet 2026**.

**Il concernera les parents :**

- ➔ d'enfants nés ou adoptés à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2026** ;
- ➔ ou dont la naissance était prévue à compter de cette date.

**Cas particulier :**

Les parents d'enfants nés ou adoptés entre le **1<sup>er</sup> janvier 2026 et le 31 mai 2026** bénéficieront d'un délai exceptionnel pour prendre ce congé, jusqu'à la fin de l'année 2026 (au lieu du délai de 9 mois applicable en droit commun).

### Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

**Pour pouvoir bénéficier de ce congé supplémentaire :**

**1 Le salarié devra avoir préalablement pris son congé :**

- ➔ de maternité,
- ➔ de paternité et d'accueil de l'enfant, ou d'adoption.

Cette condition ne s'applique pas si le salarié n'a pas pu exercer tout ou partie de ces droits en raison de l'absence d'indemnisation, dans certains cas spécifiques.

**2 Le salarié devra informer son employeur de la date de début du congé et de sa durée.**

Le délai de prévenance (qui sera fixé par décret) sera compris entre **15 jours et 1 mois**.

Ce délai pourra être réduit si le congé supplémentaire suit immédiatement le congé maternité, paternité ou d'adoption.

# Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2025-353-0002  
du 19 décembre 2025



**RR LAB**  
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**  
**AU CAPITAL DE 1 000 EUROS**

**SIÈGE SOCIAL :**  
**24, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE,**  
**66350 TOULOUGES**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Toulouges 66350, du 11 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par actions simplifiée

**Dénomination :** RR LAB

**Siège :** 24, avenue du Général de Gaulle, 66350 TOULOUGES

**Durée :** quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1 000 euros

**Objet :** La mécanique générale pour tous types de véhicules terrestres ; La restauration de véhicules anciens ; Le nettoyage et l'entretien de tous véhicules terrestres ; Les services de préparation esthétique de véhicules.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Inaliénabilité des actions :** Les actions sont inaliénables pendant une durée de 5 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :**

SEVERAC Baptiste

Né le 15/09/1997 à PERPIGNAN

De nationalité Française

Demeurant 24, avenue du Général De Gaulle, 66350 TOULOUGES

**Directeur général :**

RECIO TRASCAS Jésus

Né le 18/05/1976 à BERCHEM SAINTE AGATHE, BELGIQUE

De nationalité Espagnole

Demeurant 12 Carer llevant, 17495 Palau Savendera, Girona

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Perpignan.

Pour avis, Le Président.

## FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance consentie le 7 juin 2021, portant sur l'autorisation de stationnement n°2 sur la commune de Torrelles, entre la SARL TAXI THUAULT, dont le siège social est sis 17 avenue Mozart, 66140 Canet-en-Roussillon, immatriculée au RCS de Perpignan sous le numéro 793 845 622, et Madame Ghislaine LIPARI, artisane taxi exerçant en entreprise individuelle sous l'enseigne « Taxi la Torrellane », dont le siège social est sis Résidence Les Candelles, Bât. B, Apt. 19, avenue des Arènes, 66140 Canet-en-Roussillon, immatriculée au RCS de Perpignan sous le numéro 844 762 666, a pris fin le 2 mars 2026, suite à la cession de ladite autorisation de stationnement entre les deux parties.

Pour avis.

**seido**

AVOCATS

1065 Avenue Eole

Tecnosud 2

66100 PERPIGNAN

**SCI SUD ORTHO**

**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE**  
**AU CAPITAL DE 1 000 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : 18 AVENUE GILBERT**  
**BRUTUS**

**66240 SAINT-ESTEVE**

**912625 795 RCS PERPIGNAN**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 03.03.2026, les associés ont décidé :

- de modifier la dénomination sociale, désormais libellée « SC FB HORIZON »,

- d'étendre l'objet social à l'acquisition, la cession, la propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières, de droits sociaux dans toutes sociétés civiles immobilières, de toutes sociétés de placement immobilier et tous droits sociaux en général, la prise de participation sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement notamment par voie de souscription, d'apport ou d'achat de titres ou droits sociaux, dans toutes entreprises ou sociétés en général, la réalisation de toutes opérations de placement de capitaux et de gestion de trésorerie,

- de transférer le siège social de SAINT ESTEVE (66240), 18 Avenue Gilbert Brutus à SAINT ESTEVE (66240), 1 Allée des Aloès,

- de nommer en qualité de cogérant de la société et pour une durée illimitée, Monsieur Charles-Henri FOUQUET, demeurant à SAINT-ESTEVE (66240), 1 Allée des Aloès.

Les articles 2,3,4 des statuts ont été corrélativement modifiés.

Pour avis, la gérance.



**ANNONCES LÉGALES**



**PUBLIEZ VOTRE ANNONCE**

**04 68 34 59 34**

Suivant parution n° 1921 en date du 5 mars 2026 et s'agissant du contrat de location gérance confié par la Société « CAMPING LA SARDANNE », à la Société « Restaurant Camping Vacances – RCV » il y avait lieu d'écrire : que la période du contrat court du 11 avril 2026 au 30 septembre 2026. A l'expiration de cette période, le contrat se renouvellera par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an sauf dénonciation par l'une des parties.

Pour avis, le locataire-gérant.

**BANQUE POPULAIRE DU SUD**



**SOCAMA DU SUD**



**PRO**

**AG2R LA MONDIALE**

**ViaSanté**

**MUTUELLE**



**Groupama**  
MÉDITERRANÉE



**AGC CESAME**

**Comptabilité  
Gestion  
Paie**

Partenaire des artisans  
depuis 1988

**Pour nous contacter :**

Tél : 04 68 56 42 20

Mail : [contact@upa66.fr](mailto:contact@upa66.fr)



## sur nos réseaux

### Formation - Rituel Minéral

Offrez à vos clientes une expérience sensorielle et ultra tendance !

**Dates :** 12 et 13 avril 2026

**Durée :** 14 heures

**Lieu :** Maison de l'Artisan - 35 Rue de Cerdagne 66000 Perpignan

**Au programme :**

- ➔ Découvrir l'historique & l'usage des outils : Gua Sha, rouleaux de Jade, Kansa, Rama.
- ➔ Indications / contre-indications.
- ➔ Connaître les règles techniques d'installation.
- ➔ Maîtrise des gestes sur le visage et le dos.
- ➔ Adapter sa pratique manuelle + l'utilisation de l'outil.
- ➔ Développer ses compétences en beauté & bien-être.

**Prérequis :** professionnelle esthétique / beauté / bien-être

**Niveau requis :** CAP esthétique ou expérience équivalente

**Détails & inscription :** Isabelle - Conseillère formation

**Contact :** 04 68 08 19 00 - [isabelle@maisondelartisan.fr](mailto:isabelle@maisondelartisan.fr)



## Petites Annonces

### VENTE / LOCATION / ACHAT

➔ Recherche AMS Ambulance-VSL ou société d'Ambulances-VSL.  
Contact au 06 85 19 76 12

➔ Vds ADS sur Perpignan pour cause de départ à la retraite. Exploitée depuis juin 1998. Gare, aéroport, groupement radio (taxi direct) et conventionnée toutes caisses.

Pour toutes questions supplémentaires contacter le 06 14 15 63 53.

➔ Vds ADS conventionnée, commune de Perpignan pour fin d'année 2025 cause retraite. Adhérent groupement "Accueil Perpignan Taxi". Prix 250K€. Contact au : 06 76 78 46 56

➔ Secteur Nord PO. Cause changement d'activité du dirigeant, jeune entreprise avec forte progression de CA (350K€ HT en 2024, 700K€ en 2025) cherche repreneur. L'entreprise est spécialisée dans les activités photovoltaïques à destination des professionnels. Le CA des 6 prochains mois est signé pour 500K€. Un accompagnement par le cédant est possible durant 6 mois.

Prix de vente: 150K€

Les candidats intéressés devront signer un engagement de confidentialité.

Premiers contacts à :

[damien@maisondelartisan.fr](mailto:damien@maisondelartisan.fr)

➔ A céder cause retraite ,salon de coiffure mixte en salanque. Clientèle fidèle CA en progression constante , bail 3/6/9, pas de salariés à reprendre, stationnement à proximité, 35m². Prix : 82000€ Loyer : 360 HT . Contact : 06 23 31 22 64

### EMPLOI / APPRENTISSAGE

➔ Homme recherche contrat d'apprentissage en BM coiffure pour le mois de septembre.

Contact au 06 46 73 17 55.



L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)

Commission paritaire 0330G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Sébastien RÉGNIER

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2026

Tirage : 2000 exemplaires